



*Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique*

*Secrétariat d'Etat chargé des Aînés*

15 NOV 2010

*La secrétaire d'Etat*

*Paris, le 29 OCT. 2010*

Cab : NB/AME

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 20 octobre 2010, vous avez appelé mon attention sur les suites de la réunion du jeudi 14 octobre dernier portant sur la future réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Comme je vous l'ai dit lors de cette réunion, je vous réaffirme mon engagement d'une concertation approfondie avec l'ensemble des fédérations du secteur sur les modalités de la réforme. Elles seront arrêtées progressivement, au cours de l'année 2011, en fonction de la remontée des données, actuellement collectées auprès de chaque SSIAD et ce jusqu'au 21 novembre prochain.

A ce stade, il n'est plus possible d'introduire de nouveaux paramètres dans le questionnaire à disposition des SSIAD : numérisé, celui-ci est en ligne sur le site internet de collecte ouvert par la DREES depuis le 18 octobre. Il a, d'ores et déjà, fait l'objet de réponses de la part d'un certain nombre de structures qui ont fait le choix de remplir les données de l'enquête. Je vous rappelle que de nombreux items supplémentaires ont été rajoutés à votre demande, après la réunion de concertation du 7 juillet organisée par la DGCS, comme l'organisation des services et l'existence ou non d'antennes. Alors, l'ajout d'un item se rapportant au nombre de passages d'aides soignants n'avait pas été évoqué.

En ce qui concerne le décret fixant les principes du passage à une tarification en fonction des besoins en soins, comprenant une part structure et une part patient, nous sommes convenus, à votre demande, lors de notre réunion du 14 octobre dernier, qu'il ne paraîtrait qu'au premier semestre 2011, une fois les données brutes et les premières analyses issues de l'enquête en cours disponibles et exploitables. Je vous confirme ce point par la présente ainsi que la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un groupe de travail à la DGCS chargé d'examiner les modalités tarifaires relatives à la prise en charge des personnes handicapées.

Je vous confirme également mon intention de demander à la CNSA d'engager, dans les meilleurs délais, une enquête exhaustive permettant d'évaluer le plus finement possible le volume de crédits non reconductibles qui ont pu être utilisés, ces dernières années, pour financer les SSIAD. Par ailleurs, la CNSA, dans le cadre de sa nouvelle mission définie par l'article 53-1 de la loi du 24 décembre 2009, pourra également, en temps voulu et selon des modalités définies par voie réglementaire, entreprendre une enquête de coûts sur les SSIAD.

Enfin, je renouvelle ici les assurances données lors de cette réunion quant à transparence qui entourera la restitution de l'enquête. Les données brutes de chacun des items de l'enquête seront restituées aux ARS, aux fédérations du secteur et aux SSIAD eux-mêmes. L'enquête fera l'objet d'une exploitation par la DREES, dont les résultats seront disponibles à tous et déclinés nationalement, par région, par département et par SSIAD s'agissant de l'impact financier des nouvelles modalités d'allocation des ressources.

J'ai demandé à la DGCS et à la DREES de vous convier, d'ici début décembre, à une réunion où les différents tableaux de restitution de l'enquête vous seront communiqués pour être soumis à votre appréciation. Ultérieurement, dans les premiers mois de 2011, la DGCS et la DREES organiseront une ou plusieurs réunions de restitution des données de l'enquête et de son exploitation, en vue d'une simulation concertée des effets du nouveau modèle de tarification.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nora BERRA